



Modification Division copropriété

Par **masret laurent**, le **15/03/2017** à **18:22**

Bonjour ,

suite a une succession , ma soeur et moi avons divisé une maison (1 appartement en haut et 1 en bas) en 2 partie avec jardin en copropriété , tout a été signé chez le notaire .
ensuite avons effectué des modifications de division sur la partie jardin via un professionnel mais sans signature définitive auprès du notaire .
aujourd'hui ma soeur peut elle vendre son bien sans tenir compte des modifications du jardin étant donné qu'elles n'ont pas été définitivement signées chez le notaire ?

Merci infiniment pour votre réponse

Cordialement

Laurent

Par **youris**, le **15/03/2017** à **20:26**

bonjour,

les modifications de propriété du jardin n'ayant pas fait l'objet d'acte authentique nécessaire pour faire la mutation immobilière au fichier immobilier, elles ne peuvent pas être prises en compte par le notaire, puisque ces modifications n'existent pas officiellement.
prenez conseil après d'un notaire pour officialiser ces modifications.
salutations

Par **smet laurent**, le **16/03/2017** à **09:19**

Bonjour

Merci pour votre réponse rapide youris mais si elle désire vendre dans ce cas précis et sans mon accord , a-t-elle le droit ?

Encore merci

Par **youris**, le **16/03/2017** à **09:23**

votre soeur ne pourra vendre que ce qui lui appartient officiellement.

Par **smet laurent**, le **16/03/2017** à **09:41**

Merci bcp ,

Bonne journée